

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSPORT

MISE À JOUR MARS 2024



IMPORTANT : Ce formulaire de demande DOIT être soumis à la PGA du Canada au moins SEPT (7) JOURS avant la compétition en question.

En règle générale, à l'exception des championnats seniors et des professionnels en titre de la PGA du Canada, les joueurs et les cadets doivent marcher en tout temps durant une ronde stipulée et il leur est interdit d'utiliser un moyen de transport automobile (y compris toute forme de transport mécanique propulsé par le joueur). Cette règle s'applique également aux rondes de qualification de la PGA du Canada, sauf dans le cas d'une navette fournie par le Comité en vertu d'une règle locale. Les joueurs et les cadets peuvent utiliser des chariots à main, à moins que le club/parcours n'ait une politique interdisant leur utilisation. Cependant, la PGA du Canada reconnaît qu'il y a des circonstances où des exceptions seront faites. Les exceptions comprennent les situations où une personne (y compris un cadet) ayant besoin d'une voiturette de golf en raison d'une incapacité permanente grave a reçu la permission d'utiliser une voiturette. L'autorisation d'utiliser une voiturette ne peut être accordée que par la PGA du Canada. Les incapacités temporaires ne sont pas couvertes par cette exception et, par conséquent, l'utilisation d'une voiturette ne sera pas accordée par la PGA du Canada.

Dans chaque cas où un demandeur soumet une demande pour une voiturette de golf, **la demande d'inscription au championnat de la PGA du Canada et le formulaire de demande de transport (incluant la documentation médicale requise tel que spécifié sur le formulaire de demande de transport) doivent être soumis à la PGA du Canada par le joueur (pas un cadet) au moins SEPT (7) JOURS avant la compétition en question.** Toutes les informations soumises seront traitées de façon strictement confidentielle. Ces informations doivent être soumises par courriel à la PGA du Canada à l'attention du département des championnats :

Matt Mueller - matt.m@pgaofcanada.com
Gestionnaire des championnats

La PGA du Canada n'évaluera pas les demandes qui ne sont pas accompagnées de tous les documents requis dans le cadre d'une seule soumission.

Tout joueur souhaitant obtenir la permission d'utiliser une voiturette de golf pour son cadet doit soumettre un formulaire de demande de transport et la documentation médicale requise en même temps qu'il soumet sa demande d'inscription. **La PGA du Canada n'acceptera pas les demandes provenant directement des cadets.**

Les candidats qui souhaitent utiliser une voiturette de golf dans plus d'un championnat de la PGA du Canada au cours d'une saison de championnat donnée doivent soumettre chaque demande individuellement avant la date du championnat en question, mais n'ont qu'à inclure les renseignements médicaux requis avec la première demande, à condition qu'aucun changement ne soit survenu dans l'état de santé de la personne entre-temps. La PGA du Canada évaluera l'information médicale soumise antérieurement au nom de la personne au cours de la même année de championnat, à condition qu'elle soit à jour au moment de la soumission pertinente et qu'elle ait été soumise conformément aux procédures décrites ci-dessus.

La demande dûment remplie sera examinée par les personnes suivantes :

- Équipe de direction de la PGA du Canada
- Directeur des opérations
- Gestionnaire des championnats
- Médecin-conseil

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSPORT
MISE À JOUR MARS 2024



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES À FOURNIR PAR TOUTE PERSONNE AFFIRMANT UN HANDICAP ET SOUHAITANT UTILISER UNE VOITURETTE LORS D'UN CHAMPIONNAT OU D'UNE RONDE DE QUALIFICATION DE LA PGA DU CANADA

Veillez utiliser des pages supplémentaires si nécessaire*

- 1) Veillez indiquer si vous êtes un joueur, un caddie ou un spectateur.

- 2) Veillez indiquer la compétition de la PGA du Canada pour laquelle vous demandez l'utilisation d'une voiturette.

- 3) Veillez expliquer la nature de votre handicap et la raison pour laquelle il nécessite l'utilisation d'une voiturette.

- 4) a) Votre handicap est-il considéré comme permanent ou temporaire ?

- b) Dans le cas d'un handicap acquis, depuis combien de temps souffrez-vous de ce handicap ?

- c) Comment ce handicap limite-t-il votre capacité à marcher pendant le tournoi de golf ?

- d) La situation s'est-elle aggravée avec le temps ?

- 5) Fournir un rapport médical récent de votre médecin traitant qui a évalué votre état, décrit la nature et l'étendue de votre handicap et explique pourquoi il vous empêcherait de marcher et de participer à la compétition. Ce rapport doit expliquer en détail votre diagnostic et vos symptômes, et décrire spécifiquement comment votre état de santé vous empêche de marcher en général et pendant un tournoi de golf. **Ce rapport doit être joint au présent formulaire de demande de transport dûment rempli.**

- 6) Veillez indiquer le nom, l'adresse et le(s) numéro(s) de téléphone de votre (vos) médecin(s) traitant(s) pour l'affection qui, selon vous, nécessite l'utilisation d'une voiturette.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code Postal _____

Téléphone _____

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSPORT
MISE À JOUR MARS 2024



7) Pouvez-vous monter un escalier d'au moins 10 marches sans aide, sans aide à la marche et sans vous tenir à la rampe ?
Combien de mètres pouvez-vous parcourir sur un terrain plat sans devoir vous arrêter ou sans aide ?

8) Utilisez-vous des aides à la marche (cane, béquilles, déambulateur, fauteuil roulant, orthèse dorsale, orthèse aux jambes) et si oui, décrivez la durée pendant laquelle vous les utilisez chaque jour.

9) Fournissez une liste des tournois de golf auxquels vous avez participé au cours des cinq dernières années et indiquez si vous avez marché ou utilisé une voiturette lors de ces tournois (joueurs uniquement).

10) En moyenne, combien de fois par semaine jouez-vous au golf en dehors des tournois ?

11) En dehors des tournois, quel est le pourcentage de temps pendant lequel vous marchez et quel est le pourcentage de temps pendant lequel vous utilisez une voiturette ?

Je certifie que les informations fournies ci-dessus et dans les annexes sont, à ma connaissance, exactes et correctes.

Signature du demandeur

Nom en caractères d'imprimerie

Date

****Veuillez noter que ce formulaire de demande de voiturette (incluant toutes les informations demandées ci-dessus, le rapport médical du médecin et l'autorisation de divulgation d'informations médicales ci-jointe) doit être soumis à la PGA du Canada au plus tard SEPT (7) JOURS avant la compétition en question. La PGA du Canada s'engage à respecter votre vie privée et à traiter la demande et tous les documents à l'appui de façon strictement confidentielle.**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSPORT

MISE À JOUR MARS 2024



AUTORISATION DE DIVULGATION D'INFORMATIONS MÉDICALES À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'UTILISATION D'UNE VOITURETTE

J'autorise la PGA du Canada, ses agents désignés et les professionnels de la santé qui participent à la décision de fournir une voiturette de golf à utiliser mes renseignements médicaux en toute confidentialité et à communiquer avec mon ou mes fournisseurs de soins de santé au sujet de mon état, qui, selon moi, constitue une incapacité me donnant le droit d'utiliser une voiturette lors d'un tournoi de golf.

J'autorise mon ou mes fournisseurs de soins de santé à communiquer avec la PGA du Canada, leurs agents désignés et les professionnels de la santé qui participent à la décision de fournir une voiturette de golf afin de fournir des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour permettre à la PGA du Canada de prendre une décision concernant ma demande d'utilisation d'une voiturette. J'autorise la divulgation de toute documentation, de tout dossier médical ou de toute autre information relative à mon état en rapport avec ma demande d'utilisation d'une voiturette.

Signature du demandeur

Nom en caractères d'imprimerie

Date